



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 11326

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat sur les conclusions du rapport remis en janvier 2003 intitulé « L'Hyper-République : bâtir l'administration en réseau autour du citoyen ». « L'Hyper-République » ou « République numérique » défend le rôle que les technologies de l'information et de la communication de plus en plus utilisées dans l'administration et les services publics peuvent jouer dans l'amélioration du service rendu à l'usager. Le rapport propose ainsi un plan d'action sur cinq ans comportant dix-huit propositions, parmi lesquelles la création, voulue par le Premier ministre dans ses déclarations en faveur de la société de l'information RE/SO 07, d'une agence pour l'administration électronique. Cette agence devrait coordonner les différentes entités et actions entreprises par le service public en matière d'administration électronique. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser les critères qui présideront à la sélection des membres de cette agence et le montant de l'enveloppe budgétaire prévue pour son fonctionnement. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

La création d'une agence pour le développement de l'administration électronique répond au souhait du Premier ministre, conformément au plan RE/SO 2007 présenté en novembre dernier. Pierre de la Coste, dans son rapport sur l'« hyper-République », a confirmé les attentes croissantes vis-à-vis des gouvernants sur ces sujets. L'agence pour le développement de l'administration électronique a donc été créée par décret le 27 février dernier afin d'associer des experts techniques et juridiques de l'administration électronique dans une dimension stratégique orientée vers l'usager. Ces experts de haut niveau seront assistés par un conseil d'orientation réunissant des représentants des ministères, des collectivités territoriales, des organismes assurant des missions de service public, des usagers, des entreprises ainsi que des personnalités qualifiées. Pour l'année 2003, l'agence dispose des crédits alloués en loi de finances initiale 2003, d'une part à l'agence pour les technologies de l'information et de la communication sur l'administration, et d'autre part à la composante de la délégation interministérielle à la réforme de l'Etat qui a rejoint l'agence pour le développement de l'administration électronique, soit au total environ 5,2 millions d'euros. Son budget au titre de l'année 2004 lui permettra de renforcer ses effectifs en intégrant notamment des agents compétents dans la conduite de projets complexes, et d'assurer les missions qui lui sont confiées avec des moyens comparables à ceux des autres pays européens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11326

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : réforme de l'Etat

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2003, page 677

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5206